

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
19165

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO****OBJET : Mission médiation des gens du voyage dans les Bouches-du-Rhône 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit la mise en place d'un dispositif d'accueil dans chaque département co-piloté par l'Etat et le Département et formalisé dans un schéma départemental.

Depuis la signature du schéma départemental révisé le 10 janvier 2012, le Conseil départemental a contribué au financement de projets communaux ou intercommunaux dans le cadre de sa politique de soutien aux communes, soit pour la création d'aires d'accueil, soit pour des aménagements ou équipements.

Le Conseil départemental a également financé aux côtés de l'Etat une étude sur la sédentarisation des gens du voyage. Les conclusions de cette étude ont été présentées lors de la commission consultative du 10 février 2016 co-présidée par Monsieur le préfet de région et Madame la déléguée à la jeunesse.

Trois thèmes de travail ont été retenus à l'issue de cette présentation :

- les aires de grand passage et la médiation ;
- l'habitat adapté ou les terrains familiaux pour faciliter la sédentarisation ;
- la scolarisation des enfants.

Lors de la commission consultative du 22 septembre 2016, Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, représentant Madame la Présidente, a informé de la participation du Conseil départemental au financement d'une mission de médiation sur les aires d'accueil.

Cet engagement s'inscrit dans le cadre des missions de la collectivité en matière de sécurité et de prévention.

A ce jour, deux missions de médiation se sont déroulées : la première, d'avril à septembre 2017 et la deuxième, de mars 2018 à septembre 2018.

Le bilan de la deuxième mission a été présenté lors d'une réunion le 21 janvier 2019.

Il a été constaté :

- une diminution des plaintes de la part des élus au sujet des passages des gens du voyage dans leur commune et donc un gain de sérénité vis-à-vis de ces déplacements ;

- une amélioration de la situation avec une bonne anticipation des difficultés liées aux grands passages.

En outre, la société de services "Accueil, conciliation, gens du voyage" (ACGV services) ayant assuré sa mission de médiation en 2017 et 2018 de manière satisfaisante, le renouvellement de l'action pour 2019 a été approuvé lors de cette instance.

Pour rappel le cahier des charges prévoit que :

- le marché est conclu pour un an reconductible trois fois ;
- la prestation sera réglée séparément par chacun des co-financeurs de la mission ;
- la répartition du règlement entre les co-financeurs sera communiquée au titulaire ;
- les factures seront adressées à la direction départementale déléguée des Bouches-du-Rhône de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRDJSCS PACA) qui assurera le suivi auprès du Conseil départemental.

Le présent rapport a pour objet d'approuver la reconduction de la participation financière du Département à la mission médiation des gens du voyage, à hauteur de 20 560 €, au bénéfice de d'ACGV services.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL